



**Conférence des organes parlementaires spécialisés
dans les affaires de l'Union européenne (COSAC)**

DÉCLARATION EN SOUTIEN A L'UKRAINE

AGRESSEE PAR LA FEDERATION DE RUSSIE

(Version du 5 mars 2022)

Nous, représentant le Parlement européen et les Commissions des Affaires européennes des parlements de la République française, de la Slovénie, de la République tchèque, de la République d'Autriche, du Royaume de Belgique, de la République de Bulgarie, de la République de Chypre, du Bundestag de la République d'Allemagne, du Royaume de Danemark, de la République d'Estonie, de la République hellénique, du Royaume d'Espagne, de la République de Finlande, de la République de Croatie, de la Hongrie, d'Irlande, de la République italienne, de la République de Lituanie, du Grand-Duché de Luxembourg, de la République de Lettonie, du Royaume des Pays-Bas, de la République de Pologne, de la République portugaise, de la Roumanie, du Royaume de Suède et de la République slovaque, saluant la résolution du 1^{er} mars 2022 du Parlement européen sur l'agression russe contre l'Ukraine,

1. Jugeons nulle et non avenue la reconnaissance des entités séparatistes autoproclamées de l'Ukraine par la Russie le 21 février 2022 et inacceptable l'acte de guerre que la Fédération de Russie a pris la responsabilité de commettre contre l'Ukraine depuis le 24 février 2022, avec la complicité du Bélarus, en violation des principes généraux du droit international de souveraineté et d'intégrité territoriale des États, et qui porte atteinte à la sécurité et à la stabilité européennes et mondiales,

Sur la gestion de la crise en cours

2. Exprimons notre solidarité la plus absolue avec les autorités démocratiquement élues de l'Ukraine et avec le peuple ukrainien, notre compassion avec les pertes et

souffrances que ce peuple endure, et notre admiration pour son courage dans le combat et la résistance à l'agression,

3. Appelons fermement la Russie et le Bélarus à cesser le feu, à retirer immédiatement et sans conditions leurs forces et équipements militaires déployés en Ukraine, et à cesser leurs cyberattaques,
4. Demandons à la Russie de permettre un accès de l'aide humanitaire sûr et sans entrave pour ceux qui en ont besoin,
5. Nous félicitons des sanctions sans précédent prises par l'Union européenne à l'encontre de la Fédération de Russie et le Bélarus, et appelons l'Union européenne à aller encore plus loin si nécessaire dans cette voie en coordination avec nos partenaires et nos alliés,
6. Approuvons les initiatives que l'Union européenne a prises sans délai pour soutenir l'Ukraine par tous moyens, politique, financier, humanitaire et logistique, notamment au titre de la Facilité européenne pour la paix et du mécanisme européen de protection civile, et qui contribueront à renforcer les capacités et la résilience des forces armées ukrainiennes en vue de défendre l'intégrité territoriale et la souveraineté du pays et à protéger la population civile contre l'agression militaire en cours, et appelons à renforcer ces actions autant que de besoin en coordination avec nos partenaires et nos alliés,
7. Invitons l'Union européenne à s'organiser dans les plus brefs délais pour accueillir, solidairement et dans les meilleures conditions, les réfugiés ukrainiens que cette guerre condamne à l'exode,
8. Affirmons la nécessité d'associer les parlements nationaux, dont plusieurs ont adopté des résolutions sur la guerre en Ukraine, aux décisions relatives à la gestion de la crise, dans la mesure où elles auront des répercussions importantes pour les États membres et leurs citoyens,

Sur les enjeux stratégiques de plus long terme pour l'Union européenne

9. Affirmons notre attachement aux valeurs de l'Union européenne qui, aux termes de l'article 3 du traité sur l'Union européenne, contribue notamment à la paix, à la sécurité, au respect mutuel entre les peuples, à la protection des droits de l'homme, ainsi qu'au strict respect et au développement du droit international, notamment au respect des principes de la charte des Nations unies,
10. Insistons sur l'impératif respect des choix démocratiques, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États, parmi lesquels la Géorgie et la République de Moldavie,
11. Demandons aux chefs d'État ou de gouvernement, qui se réuniront au Conseil européen les 24 et 25 mars 2022, d'adopter une version ambitieuse de la

- « boussole stratégique » et de renforcer son premier pilier, relatif à la gestion de crises, afin de doter l'Union d'une capacité de réaction pérenne et crédible,
12. Estimons que cette guerre ne fait que renforcer la nécessité d'approfondir la politique de défense et de sécurité commune, et de renforcer la coopération avec les pays du Partenariat oriental, particulièrement sur la lutte contre les menaces hybrides,
13. Jugeons que ce conflit, et ses incidences sur les cours des produits céréaliers et de l'énergie, exige aussi de renforcer l'autonomie stratégique européenne, particulièrement en matière alimentaire et énergétique.

Mme Sabine THILLAYE
Cheffe de délégation
Assemblée nationale

M. Jean-François RAPIN
Chef de délégation
Sénat français

M. Nik PREBIL
Chef de délégation
Assemblée nationale de Slovénie

M. Bojan KEKEC
Chef de délégation
Assemblée nationale de Slovénie

M. Ondřej BENEŠÍK
Chef de délégation
Chambre des députés tchèque

M. David SMOLJAK
Chef de délégation
Senat tchèque

M. Othmar KARAS
Chef de délégation
Parlement européen

M. Antonio TAJANI
Chef de délégation
Parlement européen

M. Reinhold LOPATKA
Chef de délégation
Conseil national autrichien

Mme Eliane TILLIEUX
Présidente de la Chambre des
représentants belge

M. Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Chef de délégation
Sénat belge

Mme Denitsa SIMEONOVA
Chef de délégation
Assemblée nationale bulgare

Mme Christiana EROTKRITOU
Cheffe de délégation
Chambre des représentants chypriote

M. Anton HOFREITER
Chef de délégation
Bundestag

M. Kim VALENTIN
Chef de délégation
Parlement danois

Mme Margit SUTROP
Cheffe de délégation
Parlement estonien

M. Dimitris KAIRIDIS
Chef de délégation
Parlement grec

Mme Susana SUMELZO
Cheffe de délégation
Congrès des députés espagnol

Mme Satu HASSI
Cheffe de délégation
Parlement finlandais

M. Seán HAUGHEY
Chef de délégation
Parlement irlandais

M. Sergio BATTELLI
Chef de délégation
Chambre des députés italienne

M. Arminas LYDEKA
Chef de délégation
Parlement lituanien

M. Uldis BUDRIKIS
Président de la commission
des Affaires européennes
Parlement letton

M. Joris BACKER
Chef de délégation
Sénat néerlandais

M. Bogdan KLICH
Président de la commission des affaires
étrangères et européennes
Sénat polonais

M. Ștefan MUȘOIU
Chef de délégation
Chambre des députés roumaine

M. Pyy NIEMI
Chef de délégation
Parlement suédois

M. Domagoj HAJDUKOVIĆ
Chef de délégation
Parlement croate

Mr Richárd HÖRCSIK
Président de la commission des Affaires
européennes
Assemblée nationale hongroise

M. Dario STEFANO
Chef de délégation
Sénat italien

M. Yves CRUCHTEN
Chef de délégation
Chambre des députés luxembourgeoise

Mme Laura BROMET
Cheffe de délégation
Chambre des représentants néerlandaise

Mme Anita CZERWIŃSKA
Vice-Présidente de la commission
des Affaires européennes
Chambre des députés polonaise

M. Luis CAPOULAS SANTOS
Chef de délégation
Assemblée de la République portugaise

M. Angel TÎLVĂR
Chef de délégation
Sénat roumain

Mme Vladimíra MARCINKOVÁ
Cheffe de délégation
Conseil national slovaque

Nous, représentants la République d'Albanie, la Principauté d'Andorre, la Confédération Suisse, la Géorgie, la République d'Islande, le Royaume de Norvège, exprimons notre solidarité avec la déclaration ci-dessus :

Mme Etilda GJONAJ
Cheffe de délégation
Parlement albanais

Mme Judith SALAZAR
Cheffe de délégation
Conseil général d'Andorre

M. Benedikt WÜRTH
Chef de délégation
Assemblée fédérale suisse

Mme Maka BOCHORISHVILI
Cheffe de délégation
Parlement géorgien

M. Bjarni JÓNSSON
Chef de délégation
Parlement islandais

M. Åsmund AUKRUST
Chef de délégation
Parlement norvégien